

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 11 JANVIER 2023 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 11 janvier 2023 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences:

M. le conseiller Denis Lemoyne Mme la conseillère Linda Audet M. le conseiller Charles Goyer M. le conseiller Marc Blain Mme la conseillère Violaine Audet

Absence

M. le conseiller Pierre-Yves Baril

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale

Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

23-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

23-01-002

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des séances mentionnées en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

QUE les procès-verbaux des séances extraordinaires mentionnées en titre soient et sont acceptés avec correction à la résolution suivante :

• 22-12-311 – Adoption du programme triennal en immobilisations (PTI) 2023-2024-2025

Modifications aux montants des «Surplus non affecté reportés 2022» et «Surplus non affecté Immobilisations 2023»:



23-01-003

23-01-004

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

	\bigcirc
FINANCEMENT 2023	
Surplus affecté 78 819 \$	
Surplus non affecté 74 554 \$ reportés 2022	
Surplus non affecté 359 217 \$ immobilisations 2023	\bigcirc
TOTAL 512 590 \$	
	\bigcirc
LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022	\bigcirc
CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.);	\bigcirc
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :	\bigcirc
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté avec correction à la résolution suivante :	
 22-12-343 - Octroi d'aides financières provenant du Fonds de la jeune relève quévillonnaise (FJRQ) 	
Ajout d'un candidat ayant déposé une demande d'aide financière avant le 1 ^{er} décembre 2022 :	\bigcirc
Volet sportif	
M. Justin Rioux, 5° secondaire Polyvalente Le Carrefour de Val-d'Or Volet sport études (LHPS) 2022-2023 - «Élite M18»	0
Aide pour les frais d'hébergement, de transports, de compétitions, etc.	
Montant accordé : 250 \$	\bigcirc
ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022	
CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :	0
Imen Nsiri Secrétaire loisirs et culture	\bigcirc
Manon Mongeau Commis secrétaire-réceptionniste	0
Roger Patrice Journalier et opérateur de machinerie(1° au 31)	0
Martine Pilon Opérateur-concierge(1° au 23)	



23-01-005

23-01-006

Rija Randriambololona

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

	Opérateur-concierge (formation)		
	Claudette Ayotte Préposée au bar/restaurant/quilles(9 au 11), 15, 17		
	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :		
	D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.		
	APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022 TOTALISANT 683 644,16 \$		
	CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de décembre 2022 ;		
	Bordereau des chèques Chèques 21923 à 21930 inclusivement Pour la somme de :		
	Bordereau des dépôts directs Dépôts directs 504485 à 504574 inclusivement Pour la somme de :		
	Bordereau des prélèvements Prélèvements 6704 à 6743 inclusivement Pour la somme de :		
	Bordereau des salaires Salaires semaines 47 à 52 inclusivement Pour la somme de :		
	Grand total :		
	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :		
	D'APPROUVER les débours pour le mois de décembre 2022 totalisant 683 644,16 \$.		
ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DE INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2022			
	CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;		

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et

par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

de la situation financière en date du 31 décembre 2022.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

» W &	Ville de Lebel-sur-Quévillon	
ALENDE LA GREET		
No de résolution 23-01-007	TRANSFERT DU SOLDE DU SURPLUS AFFECTÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SURPLUS NON AFFECTÉ	
	CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'analyse des budgets de fonctionnement et d'investissements, des surplus affectés ainsi que du surplus non affecté;	C
	CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transférer le solde restant du surplus affecté au Développement économique au surplus non affecté :	
	 Budget n° 59 13110 000 255 253,16 \$ surplus affecté - Développement économique 	
	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :	\subset
	D'AUTORISER le trésorier à transférer le solde du surplus affecté au Développement économique d'un montant de 255 253,16 \$ au surplus non affecté.	C
23-01-008	AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE ACCESS POUR LE RENOUVELLEMENT ANNUEL DES LICENCES MICROSOFT 365 – 10 176 \$ AVANT TAXES	
	CONSIDÉRANT QUE la Ville doit renouveler ses licences et logiciels informatiques Microsoft 365 pour l'année 2023 ;	
	CONSIDÉRANT QUE Groupe Access nous a fait parvenir la facture 10304213 pour le renouvellement annuel des licences Microsoft 365;	\subset
	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :	\subset
	D'AUTORISER le paiement de 10 176 \$ avant taxes à Groupe Access pour le renouvellement annuel des licences Microsoft 365.	
23-01-009	AUTORISATION D'ACHAT D'UNE ENSEIGNE NUMÉRIQUE CHEZ POSIMAGE – 39 900 \$ AVANT TAXES	
	CONSIDÉRANT QUE la Ville désire faire l'acquisition d'une nouvelle enseigne numérique pour permettre de mieux informer les citoyens de toutes les activités qui se déroulent dans la municipalité;	
	CONSIDÉRANT la soumission reçue de Posimage pour la fourniture et l'installation d'une enseigne numérique de type « Écran LED » pour remplacer celle située à l'intersection du boulevard Quévillon et la rue Principale Sud ;	
	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :	
	D'AUTORISER l'achat d'une enseigne numérique chez Posimage au montant de 39 900 \$ avant taxes.	



No de résolution 23-01-010

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

LIBÉRATION DE LA RETENUE MONÉTAIRE DE 10 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL À HARDY CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-07-185 la Ville autorisait à Hardy Construction le remplacement de la retenue de garantie de 5 % contre un cautionnement d'entretien valide jusqu'au 20 décembre 2022 et une retenue monétaire de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la libération de la retenue monétaire de 10 000 \$ à Hardy Construction;

D'AUTORISER le versement à Hardy Construction en échange des quittances finales des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat.

23-01-011

AUTORISATION D'ACHAT D'UN BALAI DE PISTE POUR L'AÉROPORT MUNICIPAL AUPRÈS D'EDDYNET INC. – 58 109 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à d'importants investissements pour répondre aux besoins croissants de son aéroport et que l'achat d'un balai de piste permettra de réduire l'épandage d'abrasifs pour maintenir la qualité de la piste;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Eddynet inc. a fait parvenir la soumission 18299 pour l'achat d'un balai de piste de 58 109 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière de 50 000 \$ a été déposée auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 30 septembre 2022 afin de permettre l'acquisition d'un balai de piste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un balai de piste pour l'aéroport municipal au montant de 58 109 \$ avant taxes auprès d'Eddynet inc.

23-01-012

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC - 10 810,04 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la convention d'affiliation intervenue le 12 janvier 1995 entre le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (CRSBPATNDQ) et la municipalité de Lebel-sur-Quévillon établit le montant de la cotisation annuelle de base requise selon le décret déterminant la population officielle de la Ville;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

\bigcirc	
\bigcirc	

CONSIDÉRANT QUE le CRSBPATNDQ fournit également le support technique pour les trois (3) appareils de la bibliothèque ainsi que le renouvellement des licences antivirus de ceux-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 10 810,04 \$ avant taxes au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (CRSBPATNDQ) pour la cotisation annuelle et le support technique pour l'année 2023.

23-01-013

AUTORISATION DE PAIEMENT À ALAIN ALARIE ÉLECTRIQUE POUR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES DU PROJET DE PAVILLON COMMUNAUTAIRE - 20 000 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-07-191, la Ville octroyait à Alain Alarie Électrique le contrat pour les travaux électriques du projet de pavillon communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Alain Alarie Électrique nous a fait parvenir la facture 03467 pour les travaux électriques effectués en date du 28 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 20 000 \$ avant taxes à Alain Alarie Électrique pour les travaux électriques effectués en date du 28 décembre 2022 dans le cadre du projet de pavillon communautaire.

23-01-014

AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) POUR L'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN BALAI DE PISTE POUR L'AÉROPORT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à d'importants investissements pour répondre aux besoins croissants de son aéroport et que l'achat d'un balai de piste permettra de réduire l'épandage d'abrasifs pour maintenir la qualité de la piste;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Eddynet inc. a fait parvenir la soumission 17973 pour l'achat d'un balai de piste de 58 109 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 50 000 \$ déposée auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 30 septembre 2022 afin de permettre l'acquisition d'un balai de piste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

D'AUTORISER la signature du protocole d'entente pour l'octroi de l'aide financière pour l'achat d'un balai de piste pour l'aéroport municipal entre la Ville de Lebel-sur-Quévillon et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou son adjoint à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

23-01-015

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ À LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC) CHIBOUGAMAU-CHAPAIS POUR LA 25^E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC 2023

CONSIDÉRANT QUE la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais organise la 25° édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec 2023 dont la Ville de Chibougamau sera la ville hôte;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants, de jeunes du primaire jusqu'à l'université ainsi que des créateurs d'entreprises et qu'il se déploie et s'enracine aux échelons local, régional et national;

CONSIDÉRANT QU'en s'associant au Défi OSEntreprendre, la Ville confirme son engagement à inspirer le désir d'entreprendre en faisant rayonner les initiatives entrepreneuriales de notre région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ACCORDER à la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Chibougamau-Chapais une somme de 500 \$ pour la 25° édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec 2023.

23-01-016

OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET REMERCIEMENTS AUX CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 6003 POUR L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DE FONDS DE LA GUIGNOLÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre dernier, les membres des Chevaliers de Colomb ont organisé une collecte de fonds dans le cadre de la campagne de la guignolée 2022;

CONSIDÉRANT le franc succès de la campagne qui a permis d'amasser des fonds qui serviront à soutenir les organismes et les familles de la municipalité qui sont dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accorde une grande importance au bien-être des familles de Lebel-sur-Quévillon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE VERSER une contribution financière de 200 \$ aux Chevaliers de Colomb, conseil 6003 dans le cadre de la collecte de fonds de la guignolée 2022 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

	\bigcirc
	\bigcirc
valiers tés de cation	\bigcirc
	\bigcirc
u de	\bigcirc
	\bigcirc
de la	\bigcirc
ae ia nois de	
	\bigcirc
ésumé	\bigcirc
	\bigcirc
citoyen ivants :	\bigcirc
estions	\bigcirc
	\bigcirc
	\bigcirc
	\bigcirc
	\bigcirc

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements aux membres des Chevaliers de Colomb, conseil 6003 et aux bénévoles pour l'organisation des activités de financement de la guignolée 2022 et pour leur contribution et leur implication au sein de la communauté.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de décembre 2022.

INSCRIPTION DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de décembre 2022.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de décembre 2022.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Un citoyen présent dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Suivi octroi financier aéroport
- Calendrier cueillette ordures ménagères

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

23-01-017

RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats;



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 25.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 23-01-001 à 23-01-017 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 12° jour du mois de janvier 2023.

Guy Lafrenière, maire